



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-44

Membres : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 24 novembre 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Pala Henri, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis, Marçais Bertrand, Champroy Nahoum

Excusé :

Non excusé :

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Atelier périscolaire 2022-2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention de prestation de service avec le Foyer rural de Saint Léonard de Noblat.

Celui-ci donne lecture de la convention ainsi que le montant de la prestation par séance de 35 euros + 10 euros de frais de déplacement par atelier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide par tacite reconduction :

- Approuve les termes de ladite convention, annexée à la présente délibération.
- Donne autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention entre la commune et le foyer rural de Saint-Léonard-de-Noblat
- Donne autorisation de faire des ateliers tous les ans pendant le temps périscolaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 28 novembre 2022
Le MAIRE, Hervé VALADAS


Hervé VALADAS


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité